

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

17h00

Appel nominal des conseillers municipaux : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents : Christian Lassalle, Jacques Bouygue, Patrick Serrager, Bernadette Laffaire, Chantal Piednoël-Parouteau, Christophe Terrieux.

Le Conseil Municipal est au complet à l'exception de Dominique Antoni représenté par Bernadette Laffaire, Pascale Valette représentée par Chantal Piednoël-Parouteau, et Arnaud Molas-Coste, Emmanuel Marsallon et Cathy Ruebenthaler excusés mais non représentés.

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre les débats.

Désignation du secrétaire de séance : Sur sa proposition, le Conseil désigne Christophe Terrieux comme secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2017** : Le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants et représentés.
- **Renforcement du Chemin Rural du Got** : Le Maire rappelle qu'il convient de renforcer le chemin rural du Got. Il présente l'estimation faite par Corrèze Ingénierie qui s'élève à 33 236,74 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental 19. À compter de cette année, le mode de subventionnement de la voirie du CD 19 change par rapport aux années précédentes. En effet, il n'est plus nécessaire de présenter une demande de subvention, mais juste les factures acquittées. Par contre, la subvention pour la commune est plafonnée à une enveloppe H.T. de travaux annuels de 15 000 €, pour une subvention de 6 000 € par an. Il est donc décidé de réaliser ces travaux sur 2017 et 2018 avec un début de travaux en septembre 2017 et une fin de travaux, fin mai 2018. Le Conseil autorise le Maire à lancer la consultation et les travaux.
- **Aménagement des places de la Mairie** : Le Maire rappelle qu'il faut refaire les places de la Mairie devant et derrière celle-ci, incluant la cour de l'école. Cette réfection avait été reportée à 2017 afin de pouvoir obtenir les meilleures

subventions possibles. La circulaire concernant la subvention DETR 2017 indique que ce genre de travaux est désormais subventionné à hauteur de 48% du montant H.T. des travaux. Une première estimation avait été présentée par Corrèze Ingénierie en 2016 pour un montant de 28 447,54 € TTC, Maîtrise d'œuvre comprise. Une nouvelle estimation est présentée au Conseil :

- **25 700,00 € H.T soit 30 840,00 € TTC** comprenant la réfection de la place devant la mairie, la réfection de la cour d'école à usage mixte de cour et de place accessible aux usagers, notamment pour les PMR.

La subvention DETR s'élève à 12 336,00 €. Il reste 18 504,00 € à la charge de la commune.

Le Conseil donne les pleins pouvoirs au Maire pour solliciter la subvention DETR en lui donnant une « priorité 1 », lancer la consultation, choisir les entreprises, et commander les travaux dès que le financement en sera assuré.

- **Ad'Hap 2017 pour la rampe d'accès cour d'école et place de parking** : Le Maire rappelle que dans le cadre de l'agenda Ad'hap (année 2), la rampe d'accès à l'école et au bureau du Maire ainsi que la matérialisation d'une place de parking sont à prévoir. Ces travaux sont subventionnés par la DETR à hauteur de 48% du montant H.T et par le CD 19 à hauteur de 25% du montant H.T. Une première estimation avait été présentée par Corrèze Ingénierie en 2016 pour la rampe d'accès à l'école d'un montant de 7 338 € TTC hors maîtrise d'œuvre (il faut compter 4% du montant H.T des travaux). Une nouvelle estimation est présentée au Conseil :

- 15 600,00 € H.T soit 18 720,00 € TTC (Maîtrise d'œuvre comprise) comprenant la rampe d'accès à l'école, la mairie, la salle polyvalente, la place PMR et le renforcement de l'éclairage extérieur.

La subvention DETR s'élève à 7 488,00 €, celle du Département à 3 900,00 €, il restera donc 7 332,00 € à la charge de la commune.

Le Conseil donne les pleins pouvoirs au Maire pour solliciter les subventions DETR et du Département, lancer la consultation, choisir les entreprises, et commander les travaux dès que le financement en sera assuré. Le Conseil donne la même priorité à ce dossier que pour l'aménagement de la place et de la cour, opérations à conduire concomitamment.

- **Réseau des eaux pluviales dans le bourg** : Le Maire rappelle que le sujet a été évoqué précédemment et qu'une étude avait été demandée à Corrèze Ingénierie sur ce sujet, après réalisation d'une investigation de contrôle du réseau unitaire au centre du Bourg. Une estimation des travaux est présentée au Conseil, qui s'élève à **67 800,00 € H.T. soit 81 360,00 € TTC**. Cette opération peut être désormais subventionnée par la DETR 2017 à hauteur de 48% du montant H.T soit 32 544,00 €. Il restera donc 48 816,00 € à la charge de la commune.

Le Conseil donne les pleins pouvoirs au Maire pour solliciter la subvention DETR, lancer la consultation, choisir les entreprises, et commander les travaux dès que le financement en sera assuré.

Le Maire précise que dans sa lettre de couverture de demande de subventions DETR il priorisera les opérations de la façon suivante :

Priorité 1 : Il s'agit de deux dossiers complémentaires visant à l'aménagement des mêmes lieux :

- Aménagement des places de la mairie et de l'école
- Mise aux normes accessibilité des mêmes bâtiments (année 2 du programme Ad'Hap)

Priorité 2 :

- Réseau de collecte des eaux pluviales dans le bourg

Priorité 3 : Il s'agit d'un dossier approuvé et communiqué précédemment :

- Aménagement du cimetière : columbarium et jardin du souvenir

- **Questions diverses :**
 - Information donnée par Bernadette Laffaire, déléguée au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : Suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes du Midi Corrèzien, il a été procédé à la dissolution des anciens CIAS de 2 comcoms et aux CCAS des communes du canton de Beaulieu sur Dordogne. Le but de cette réunion était d'installer le conseil d'administration du CIAS de la nouvelle Communauté de communes, composé de 9 membres élus et 9 membres nommés (notamment des associations ayant des compétences dans le domaine social). Le Président est Monsieur Alain Simonet et le Vice-Président Monsieur Bernard Reynal.

Les missions du CIAS sont :

- Aides urgentes des personnes en précarité en lien avec une assistante sociale
- Instance de coordination à l'autonomie (aides ménagères)
- Portage des repas à domicile
- Service de soins infirmiers à domicile (aides-soignantes comme le service de Mey-Soins)
- Participation au Conseil d'Administration de l'EHPAD du Clos Joli à Meyssac (6 membres)

Quatre groupes de travail ont été constitués : Bernadette fait partie de deux d'entre eux et siègera au Conseil de l'EHPAD.

- Commission Communale des Impôts Directs : le Maire précise que cette commission, qui peut faire des observations sur les modifications d'imposition envisagées par l'administration fiscale, doit se réunir une fois par an avant fin mars. Christophe Terrieux, Chantal Piednoël-Parouteau et Pascale Valette en font partie. La date du vendredi 17 mars à 17h00 est retenue. Une convocation sera envoyée en temps utile.

- Stationnement des cars scolaires : le Maire précise que, désormais et pour des raisons de sécurité, le stationnement des cars scolaires se fera exclusivement du côté des numéros impairs de la rue des Écoles (côté école et mairie). Il convient aussi de s'assurer qu'aucun autre véhicule ne stationne à cet endroit aux heures d'arrivée ou départ des cars scolaires. Une réunion de coordination est prévue à cet effet avec les représentants du CD19 et des cars Quercy Corrèze.

- Prochaine réunion du Conseil : Le Maire rappelle que la date de la prochaine réunion du Conseil sera le vendredi 24 mars 2017 à 20h30, pour le vote du budget et du compte administratif, en présence de M. Jean-Christophe Plénert, receveur municipal.

L'ordre du jour étant traité et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 18h30.